

AFFAIRE N°14. - Construction du groupe scolaire VAUBAN (20 classes + 8 maternelles) - approbation du projet - autorisation de lancer l'appel d'offres et de passer un marché avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération du Conseil Municipal en date du 23 janvier 1975 vous avez adopté à l'unanimité le principe de réalisation d'une école primaire et maternelle à VAUBAN.

Les dossiers techniques étant actuellement terminés, je vous demande, Mesdames et Messieurs :

- d'une part de les approuver ;
- d'autre part de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et de passer un marché avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.

Je mets la question aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE.

— Approuvé
Saint-Denis, le 15 décembre 1975
— Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé: B. DALEX

Pour copie certifiée conforme
de Directeur de la Coopération
de l'Aménagement du Territoire et
des Populations.
M. ROLHETEAU